

LA SORTIE DU STATUT DE DÉCHET

vendredi 11 octobre 2013

Université Paris Sud 11 – Faculté Jean Monnet - Sceaux

9h00-9h15 **Accueil Salle Georges Vedel**

9h15-9h30 **INTRODUCTION** par **Jérôme Fromageau**,
Ancien Doyen de la Faculté Jean Monnet

9h30 - 10h00 **LA SORTIE DU STATUT DE DÉCHET :
L'AVÈNEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DU RECYCLAGE**

- Contexte économique-juridique depuis les arrêts de la Cour jusqu'à l'adoption de la directive 2008/98/CE
 - Transposition de la directive en droit interne
- par **Nicolas de Sadeleer**, professeur de droit à l'Université Saint-Louis de Bruxelles

10h00 - 10h30 **SUR LA PROCÉDURE À SUIVRE AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE**

- La comitologie et l'articulation avec les BREFS
 - Exemple des règlements d'application
- par **Matthieu Wemaëre**, Avocat à la Cour, inscrit aux barreaux de Paris et de Bruxelles

10h30 – 10h45 **PAUSE**

10h45 - 11h15 **SUR LA PROCÉDURE À SUIVRE AU NIVEAU NATIONAL**

- Le dossier de demande
 - La commission consultative
 - Quel acte administratif autorise la sortie du statut de déchet ?
- par **Christine Cros**, Chef du Bureau de la planification et de la gestion des déchets (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)

11h15-11h45 **SUR LA QUESTION DE LA MATIÈRE OU DE L'ÉQUIPEMENT**

- A-t-on une perte de traçabilité des matières ainsi obtenues ?
Quels sont les contrôles opérés ?
 - Quelle articulation avec REACH ?
 - Quel impact sur les mouvements transfrontaliers ?
- par **Laurent Grinfogel**, Avocat à la Cour

11h45

ECHANGES AVEC L'AUDITOIRE

12h15

Déjeuner au restaurant universitaire (avec participation)

14h00-14h30

SUR QUEL SITE DISPARAIT LE STATUT DE DÉCHET

- La perte du statut de déchet s'effectue-t-elle chez le producteur, chez le transformateur ou chez l'utilisateur du déchet ?
- Quels sont les contrôles opérés ?

par **Claire Dadou-Willmann**, Déléguée générale de 2ACR

14h30-15h00

SUR LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

- A qui revient la propriété des matières issues de déchets ?
- Quelle responsabilité résiduelle pour le producteur du déchet à l'égard de la partie résiduelle du déchet et de la partie transformée ?
- Quelle responsabilité pour le transformateur du déchet et pour l'utilisateur du « nouveau » produit ?
- Conséquences sur l'application du principe pollueur-payeur.

par **Marie-Léonie Vergnerie**, Avocat au Barreau de Paris, Cabinet Field Fisher Waterhouse LLP

15h00-15h30

**LA SORTIE DU STATUT DE DÉCHET :
RECUIL OU PROGRÈS POUR L'ENVIRONNEMENT**

par le Président du SYPRED

15h30

ECHANGES AVEC L'AUDITOIRE

Le Colloque intéressera les juristes spécialisés, les industries, les associations de protection de l'environnement et toute personne soucieuse de l'évolution juridique de cette matière.

Programme au 04/07/2013

Sypred

60 avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt
Tel : 01 41 31 41 95

SFDE

Faculté Jean Monnet
54 bd Desgranges
922331 Sceaux Cedex